

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

SOCIÉTÉ LA BROSSE ET DUPONT DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE D'IMPLANTER ET D'EXPLOITER UN ENTREPÔT LOGISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ALLONNE

Commune d'implantation des installations : Allonne

Communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, situées dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet : Beauvais et Warluis

Par arrêté préfectoral, la préfète de l'Oise a prescrit une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société **La BROSSE et DUPONT** pour la rubrique n° **1510-2 et n°4331** au titre de l'activité soumise à enregistrement.

Le projet de la société La BROSSE et DUPONT porte sur la construction d'un nouveau siège régional adossé à un entrepôt de stockage de matières combustibles d'une surface globale de 25 736 m².

Le bâtiment sera composé de bureaux et locaux sociaux, de locaux techniques et de 4 cellules distinctes dédiées au stockage de produits de grande consommation : mercerie et chaussants (lacets, semelles,...), hygiène et beauté (peignes, brosses, pinces, cosmétique, parapharmacie, manucure,...).

Compte tenu de la nature des produits stockés (cirages, vernis, imperméabilisants, désodorisants, etc.), une cellule spécifique de 588 m² sera dédiée aux produits dangereux (liquides inflammables et aérosols).

La consultation du public aura lieu du vendredi 23 décembre 2022 au vendredi 20 janvier 2023 inclus

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement sur le site internet des services de l'État dans l'Oise à l'adresse suivante :

<https://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Procedure-d-enregistrement-ou-d-autorisation-temporaire-consultation-du-public>

Il pourra formuler ses observations adressées à la préfète de l'Oise :

- par lettre adressée à la direction départementale des territoires – service de l'eau, de l'environnement et de la forêt – bureau de l'environnement, 2 boulevard Amyot d'Inville, BP 20317, 60021 Beauvais cedex
- par voie électronique à l'adresse mail ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr, en précisant dans l'objet du courrier « enregistrement consultation du public – LA BROSSE et DUPONT »

Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de la consultation du public.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Allonne, aux heures d'ouverture au public.

Toute information sur le dossier peut être demandée :

- à Madame Laurine ANNAT, Responsable des opérations pour la société Andine Groupe tel : 01 48 17 77 13
mail : laurine.annat@andine-groupe.com

- à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS.

La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement qui peut être l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7, ou d'un arrêté préfectoral de refus.